

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 13 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 9-2024*), LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOF SY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Madame ROLLET (*pour le vote des délibérations N° 7-2024 et N° 8-2024*).
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur WOF SY.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DENION pouvoir à Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **24**

Membres excusés et représentés : **7** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **6**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 07 février 2024.

Monsieur LAVIOLETTE informe l'assemblée que Madame Sylvie MERIAUX, conseillère municipale et communautaire de la commune de Brie-Comte-Robert, ayant démissionné de ses fonctions de conseillère communautaire en date du 04 mars 2024, a été remplacée par Madame Chantal LOUISE-ADELE à qui il souhaite la bienvenue au sein de cette assemblée.

Délibération N° 7-2024 : Plan pluriannuel égalité professionnelle 2024

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

Délibération N° 8-2024 : Modification des représentants au sein SMEP

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Désigne en tant que représentant(e) de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein du SMEP :

- Madame Anne FRANCOUAL en qualité de membre titulaire.
- Monsieur Franck GRASSELER en qualité de membre suppléant.
- Madame Samia GUSEMI en qualité de membre suppléant.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SMEP.

Délibération N° 9-2024 : Maîtrise d'œuvre infrastructure - lot n°1 - Avenant N° 1 prolongation

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve la passation de l'avenant N° 1 relatif au marché pour la maîtrise d'œuvre infrastructure pour le lot N° 1, annexé à la présente délibération, prolongeant la durée du marché de sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant N° 1 et les actes complémentaires nécessaires à son exécution.

Article 3 : Précise que les clauses du marché qui ne sont pas impactées par l'avenant restent inchangées.

Délibération N° 10-2024 : Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains de communication et publicitaires - Avenant N° 2 prolongation

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve la passation de l'avenant N° 2 relatif au marché pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains, annexé à la présente délibération, prolongeant la durée du marché de dix-huit mois, soit jusqu'au 10 novembre 2025.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant N° 2 et les actes complémentaires nécessaires à son exécution.

Article 3 : Précise que les clauses du marché qui ne sont pas impactées par l'avenant restent inchangées.

Délibération N° 11-2024 : Rénovation et extension du Complexe multisports par la création d'une salle de gymnastique à Chevry-Cossigny - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs de proximité »

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve le plan de financement prévisionnel susmentionné.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention à hauteur de 158 676,40 €, soit 10 % du montant HT du projet, dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs de proximité ».

Délibération N° 12-2024 : Participation financière des exposants pour le Salon Santé & Bien-Etre de l'Orée de la Brie 2024

Rapporteur : Madame SAUVIGNON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Fixe pour la manifestation « Salon Santé & Bien-Etre de l'Orée de la Brie » des samedi 27 et dimanche 28 avril 2024, le tarif correspondant à la participation des exposants aux frais d'organisation et de communication à soixante-dix euros (70 €) pour les deux jours.

Article 2 : Fixe pour cette même manifestation, un tarif correspondant à un dépôt de garantie des exposants à hauteur cent euros (100 €).

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération N° 13-2024 : Tarification de prestation dans le cadre du Salon Santé & Bien-Etre de l'Orée de la Brie 2024

Rapporteur : Madame SAUVIGNON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Adopte le tarif de vente suivant :

Prestation	Tarif
▪ Ostéopathie (1 séance)	20,00 €

Article 2 : Dit que les recettes seront inscrites au budget 2024.

Délibération N° 14-2024 : Fixation des montants d'attribution de compensation des communes membres

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Fixe le montant de l'attribution de compensation versée aux communes pour l'année 2024 de la manière suivante :

- Brie-Comte-Robert : **4 624 256,34 €**
- Chevry-Cossigny : **690 300,75 €**
- Servon : **1 273 416,55 €**
- Varennes Jarcy : **817 768,95 €**

Rappelle que le versement de l'attribution de compensation aux communes membres s'effectue par douzième.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Dit que la délibération sera notifiée aux communes membres de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération N° 15-2024 : Compte de Gestion 2023

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération N° 16-2024 : Compte Administratif 2023

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Le Président Monsieur Jean LAVIOLETTE, ayant quitté la salle,
La séance est présidée par Monsieur Jonathan WOFSY en sa qualité de 1^{er} Vice-président.
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Adopte le Compte Administratif 2023 du Budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	17 849 200,93 €
Recettes (b)	20 666 346,13 €
Résultat de fonctionnement 2023 (c = b - a)	2 817 145,20 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d) 002	179 308,64 €
Résultat de clôture 2023 (e = c + d)	2 996 453,84 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	4 085 637,71 €
Recettes (b)	2 698 556,54 €
Résultat d'investissement 2023 (c = b - a)	- 1 387 081,17 €
Résultat d'investissement reporté N-1 (d) 001	- 559 099,21 €
Résultat de clôture 2023 (e = c + d)	- 1 946 180,38 €

Solde global de clôture : 1 050 273,46 €

Délibération N° 17-2024 : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2023

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Affecte les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023, comme suit :

Section de fonctionnement	
Compte 002 - Excédent reporté (recettes)	496 453,84 €
Section d'investissement	
Compte 001 - Déficit reporté (dépenses)	- 1 946 180,38 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes)	2 500 000,00 €

Délibération N° 18-2024 : Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Madame LABRUYERE

En application de l'article L5211-12-1 du code général des collectivités territoriales créé par la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein ou dans tout syndicat ou société locale. Cet état doit être communiqué aux conseillers communautaires, chaque année, avant l'examen du budget.

L'état annuel des indemnités des élus pour l'année 2023 a été déposé sur table avant le début de la séance.

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article unique : Approuve le projet de Budget Primitif 2024, tel que présenté ci-dessous, par chapitre :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	3 023 695,62 €	
012 Charges de personnel	1 085 800,00 €	
014 Atténuations de produits	8 530 453,59 €	
65 Autres charges de gestion courante	6 457 000,00 €	
66 Charges financières	229 106,46 €	
042 Dotations aux amortissements	143 828,66 €	
023 Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €	
002 Résultat fonctionnement reporté		496 453,84
013 Atténuation de charges		22 000,00 €
70 Produits des services		194 456,30 €
73 Impôts et taxes		17 676 071,00 €
74 Dotations et participations		1 893 090,00 €
75 Autres produits des gestions courantes		187 000,00 €
78 Reprise sur amortissements et provisions		813,19 €
Total	20 469 884,33 €	20 469 884,33 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
001 Déficit reporté	1 946 180,38	
16 Emprunts et dettes assimilés	968 542,58 €	
20 Immobilisations incorporelles	193 498,11 €	
204 Biens Mobiliers, Matériels et études	15 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	1 095 000,00 €	
23 Travaux divers	1 623 044,90 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		1 000 000,00 €
10 Dotations et fonds divers et réserves		3 170 406,88 €
13 Subventions		210 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		1 015 000,00 €
040 Amortissement du matériel		143 828,66 €
Restes à Réaliser	428 562,69 €	730 593,12 €
Total	6 269 828,66 €	6 269 828,66 €

Délibération N° 19-2024 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 07 février 2024 :

N° 4-2024	CALIA Conseil - Proposition d'accompagnement pour une mission d'étude des conséquences d'un retrait partiel du SIETOM - Commune de Servon
N° 5-2024	SIMCO - Contrat - Logiciel de gestion budgétaire
N° 6-2024	Groupement Agriculteurs Biologiques Ile-de-France - Projet de reprise directe de la restauration Municipale par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

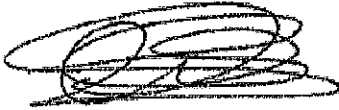
Monsieur LAVIOLETTE rappelle que le prochain Conseil communautaire aura lieu le mercredi 03 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 14 mars 2024.

Secrétaire de séance

AUDACEY SANTIN



Le Président
Jean LAVIOLETTE

